

## Une mobilisation efficace des pouvoirs publics pour les crèches et les micro-crèches

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 7 avril 2021 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue les aides décidées très rapidement pour les crèches et les micro-crèches et rappelle la nécessité de procéder à la vaccination des professionnels de la Petite Enfance.**

*Suite aux annonces du Président de la République, du 5 au 25 avril 2021 :*

- *Les crèches sont fermées sauf si elles participent au service minimum d'accueil des enfants des professionnels indispensables à la lutte contre la pandémie<sup>i</sup>. Dans ces crèches, l'accueil des enfants sera gratuit pour les familles, ce coût étant supporté par la CAF.*
- *Les micro-crèches (comme les assistantes maternelles) peuvent finalement rester ouvertes mais les familles sont invitées à ne déposer leurs enfants qu'en cas d'absolue nécessité<sup>ii</sup>.*

*Dans ces établissements, le protocole sanitaire est renforcé et les enfants sont accueillis en groupe de 10 enfants qui ne peuvent pas se croiser.*

### La FFEC remercie l'ensemble des acteurs publics pour leur accompagnement dans ce troisième confinement

Parce que les crèches et micro-crèches sont politiquement fermées mais juridiquement ouvertes, les pouvoirs publics ont pris **deux décisions de soutien immédiat aux crèches et micro-crèches.**

D'une part, « *Les établissements d'accueil du jeune enfant relevant du secteur privé dont l'accueil est suspendu totalement ou partiellement (crèches, micro-crèches) pourront **bénéficier d'une prise en charge de l'activité partielle à 100 % pour le mois d'avril 2021*** » - information diffusée ce 7 avril dans la FAQ Modes d'Accueil du jeune enfant<sup>iii</sup>.

D'autre part, le Conseil d'administration de la **Caisse Nationale des Allocations Familiales a décidé de rétablir les aides financières aux places fermées et inoccupées** (17€ par place et par jour pour les gestionnaires privés) **et le soutien financier aux places occupées par les enfants de personnel indispensable** de 10€ par jour<sup>iv</sup>.

**Les entreprises de crèches et de micro-crèches remercient le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, pour son écoute, sa disponibilité et sa réactivité dans ces moments d'urgence et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour ce soutien immédiat renforcé aux crèches et micro-crèches.**

### La FFEC demande la vaccination des professionnels de la Petite Enfance, pour l'exercice de leur profession au service de toutes les familles

Les professionnels des crèches et micro-crèches se retrouvent une nouvelle fois mobilisés et reconnus indispensables pour accueillir en sécurité les enfants des soignants, pompiers, agents des services de l'Etat, enseignants, forces de sécurité intérieure...

Le secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles l'affirmait, les professionnels de la Petite Enfance représentent « **un de ces rares métiers sur lesquels une société tout entière se repose** »<sup>v</sup>.

**Parce que la reprise se prépare dès maintenant, les professionnels de la Petite Enfance doivent être vaccinés sans délais comme les personnels de l'Education nationale. Comme les 1000 premiers jours sont une priorité, l'intégralité des crèches et micro-crèches doivent rouvrir pour ne plus fermer.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)



Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

---

<sup>i</sup> Liste et recensement des familles indispensables via Mon-enfant.fr ici : <https://mon-enfant.fr/recensement-covid-19>

<sup>ii</sup> Communiqué Adrien Taquet 4 avril 2021 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/covid-19-adrien-taquet-fait-le-point-sur-les-mesures-concernant-le-secteur-de->

<sup>iii</sup> FAQ DGCS Modes d'accueil du jeune enfant [disponible ici](#)

<sup>iv</sup> Communiqué de la CNAF du 7 avril 2021 disponible ici : <https://www.caf.fr/presse-institutionnel/presse>

<sup>v</sup> Communiqué du 2 février 2021 du secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/le-ministre-la-ministre-deleguee-et-le-secretaire-d-etat/adrien-taquet/communiques-de-presse/article/message-du-secretaire-d-etat-charge-de-l-enfance-et-des-familles>